



FEUILLE DE TARIF POUR L'ENTREPRENEUR À COURT TERME

Dépenses, fourchettes et plafonds admissibles de l'entrepreneur

Mis à jour le 1 avril 2022

Section 3a) i) Voyage – taux de kilométrage	
Province/Territory	Cents/km (taxes included)
Manitoba	51.5
New Brunswick	55.0
Ontario	57.5
Quebec	55.5
Section 3c) Repas et faux frais par jour	
Repas	\$ 98.45
Faux frais	\$ 17.30
Total quotidien des repas et des faux frais par jour	\$ 115.75

** Veuillez communiquer avec votre agent de contrat pour les tarifs d'entrepreneur à long terme